

République Française
Département CHARENTE
Commune de Commune de Esse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2017

Référence
2017_05_001

Objet de la délibération
Approbation du zonage d'assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
21/04/2017

Date d'affichage
21/04/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS

Le :

Et

Publication ou notification du :

JULIEN 2017

L'an 2017 et le 5 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de FOURGEAUD Roland, Maire

Présents : M. FOURGEAUD Roland, Maire, Mmes : DE CONTET Céline, MEUNIER Sylvie, SOULADIE Sonia, MM : BOUTINOT Matthieu, BROUILLAUD Jean-Louis, GRANDCOLIN Joseph, LEBOEUF Bernard, MARESCHAL Etienne, VIGNAUD Michel

Absent : M. LEGER Frank

A été nommé secrétaire : M. BROUILLAUD Jean-Louis

Objet de la délibération : Approbation du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réviser le zonage d'assainissement afin de prendre en compte les évolutions techniques et financières en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 16 janvier 2015, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude pour la révision du zonage d'assainissement de la commune. Cette étude a été réalisée par le bureau CEDDEC.

CONSIDERANT que l'étude avait pour objectif d'étudier la pertinence financière et technique de l'assainissement collectif notamment dans les écarts ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune d'ESSE a, par délibération en date du 10 juin 2016, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées ;

L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante : en accord avec l'existant, le maintien des assainissements collectifs dans le bourg et dans les villages du Grand Neuville, de la Cour et du Marouin.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 20 février 2017 au 21 mars 2017 pour une durée d'un mois.

Le commissaire enquêteur a, en date du 7 avril 2017, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017

Reçu en préfecture le 10/05/2017

Affiché le

Brevet
Levraut

ID : 016-211601315-20170505-2017_05_001-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'APPROUVER la révision et les plans de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés au dossier.
- D'INFORMER que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
- D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Esse aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- DE DIRE que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/05/2017
Le Maire
Roland FOURGEAUD

